

COMITÉ SYNDICAL

Réunion du 24 Février 2025

2025 – 05 - Vote du Budget Primitif 2025 – Budget Principal

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre février à dix-sept heures, le Comité Syndical du syndicat mixte d'e-Collectivités régulièrement convoqué, s'est réuni, au siège dudit Comité, sous la présidence de Monsieur Éric HERVOUET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS (10) :

Mme Nadia RABREAU.

M. Guillaume ARNAUD, M. Jean-Philippe CHARRIER, M. Éric HERVOUET (Président), M. Judicaël LAMY, M. Pascal MORINEAU, M. Jean-François PEROCHEAU, M. Thierry RICARDEAU, M. Jean-Michel ROUILLÉ (2^{ème} Vice-Président), M. Patrick VILLALON.

POUVOIRS (2) :

M. Sébastien VERDON donne pouvoir à M. Guillaume ARNAUD

M. Manuel GUIBERT donne pouvoir à M. Jean-François PEROCHEAU

Votants : 12

ÉTAIENT ABSENTS ET EXCUSÉS (17):

Mme Cécile BARREAU, Mme Isabelle MOINET, Mme Corinne POTHIER, Mme Denise RENAUD.

M. Lionel BOSSIS, M. Alain CAREIL, M. Dominique DURAND, M. Jean-Luc GAUTRON, M. Thomas GISBERT DE CALLAC, M. Manuel GUIBERT, M. Jean-Pierre MALLARD, M. Patrice PAGEAUD, M. Rémi PASCREAU, M. Guy PLISSONNEAU, M. Yannick SOULARD, M. Yann THOMAS (1^{er} Vice-Président), M. Sébastien VERDON

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Jean-Michel ROUILLÉ (2^{ème} Vice-Président).

ASSISTAIENT A LA SÉANCE :

Monsieur MACAUD C., Directeur Général des Services d'e-Collectivités,

Madame JOLIVET-CHARBONNEAU A., Directrice Générale Adjointe d'e-Collectivités,

Monsieur LE RAY O., Responsable du pôle ressources et relation adhérents d'e-Collectivités.

Le quorum est atteint pour délibérer valablement.

2025 – 05 - Vote du Budget Primitif 2025 – Budget Primitif

Monsieur le Président présente les éléments du budget 2025, et précise que :

- La collectivité a adopté la nomenclature M57 Développée depuis le 1^{er} janvier 2024 ce qui implique pour le Budget Primitif 2025 :
 - En matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) ;
 - L'amortissement d'une immobilisation démarre à compter de sa date de mise en service (date de facture ou date de mise en service si postérieure à la date de facturation), c'est-à-dire au prorata temporis. Le prorata temporis s'applique de manière prospective, à savoir uniquement sur les nouvelles acquisitions après adoption du référentiel M57 ;

- Le vote s'effectue par nature et au niveau Chapitre pour les 2 sections.

Contexte :

Contexte national

Le projet de loi de finances pour 2025 est construit sur les hypothèses macro-économiques suivantes :

- Une stabilisation de la croissance du PIB à 1,4 % contre 1,1 % en 2024 ;
- Un ralentissement de l'inflation à 1,8 % ;
- Une légère remontée du chômage à 7,8 % contre 7,4 % aujourd'hui.

Le projet de budget, sur lequel le gouvernement a engagé sa responsabilité, a été adopté définitivement par le Parlement en février 2025.

Il ambitionne de réduire le déficit public à 5,4% du produit intérieur brut (PIB) en 2025, après un dérapage à 6,1% en 2024 et après 5,5% en 2023. La part de la dette publique atteindrait 115,5% du PIB. Le déficit de l'État s'élèverait à 139 milliards d'euros (Md€).

Une contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises (CEBGE) est instituée pour un an (contre 2 ans initialement). Elle ciblera les quelque 400 entreprises qui réalisent un chiffre d'affaires d'au moins 1 Md€ et sont redevables de l'impôt sur les sociétés. Cette surtaxe devrait rapporter 8 Md€ au budget.

Un effort budgétaire de 2,2 Md€ est demandé aux plus grandes collectivités locales (au lieu des 5 Md€ envisagés par le gouvernement à l'automne).

Contexte syndical

L'année 2024 a vu la présentation du plan OREE lors du Comité syndical du 09 décembre 2024.

En effet, après quatre ans de développement à l'échelle régionale et de soutien financier par la Région pour accompagner ce développement, le syndicat mixte e-Collectivités doit désormais adapter son organisation, son offre et son modèle économique pour pérenniser son activité de manière autonome.

En conséquence, e-Collectivités a identifié des objectifs, sous-objectifs et actions dans un plan nommé OREE 2025 permettant de répondre à l'évolution nécessaire du syndicat.

Le plan OREE 2025 a pour objet de définir les actions à mener pour répondre aux 4 principaux objectifs du syndicat en 2025 :

- Optimiser notre fonctionnement
- Renforcer l'implication et la cohésion des agents
- Equilibrer le budget du syndicat
- Être expert dans nos domaines d'intervention

Son impact sur le budget du syndicat sera important en 2025 afin de préserver la Région et la perte d'une cotisation de 184 000 €.

L'objectif n° 1 « Optimiser notre fonctionnement » visera notamment à analyser, à travers d'indicateurs, optimiser les activités et missions des différents pôles et mettre en place un contrôle de gestion.

L'objectif n°3 « Equilibrer le budget du syndicat » a déjà conduit à la réduction de la masse salariale, des dépenses de fonctionnement tout en développant nos ressources par le développement des adhésions et le déploiement plus large de tous nos services auprès des collectivités déjà adhérentes. Ces actions seront renforcées en 2025.

L'augmentation de certaines cotisations, l'optimisation des coûts, le développement de nouveaux adhérents et le déploiement de nouveaux services doivent permettre d'améliorer la situation financière du syndicat. Les prévisions 2025 laissent apparaître un budget globalement excédentaire.

Le budget primitif 2025 toutes sections confondues s'élève à **3 488 726,89 €** contre 3 470 971,36 € en 2024.

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 3 213 252,04 € contre 3 234 729,02 € en 2024

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2024	BP 2025	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2024	BP 2025
011 - Charges à caractère général	1 349 478,16 €	1 638 617,04 €	013 - Atténuation de charges	37 128,00 €	37 400 €
012- Charges de personnel	1 620 000 €	1 400 000 €	70 - Produits des services et vente diverses	490 000 €	600 000 €
65 - Autres charges courantes	57 201,50 €	51 635 €	74 - Dotations, subventions, participations	1 391 437 €	1 310 000 €
			75 - Autres produits de gestion courante	294 510 €	323 000 €
Total des dépenses de gestion courante	3 026 679,66 €	3 090 252,04 €	Total des recettes de gestion courante	2 213 075 €	2 270 400 €
66- Charges financières	- €	- €	76- Produits financiers	- €	- €
67 - Charges exceptionnelles	3 000 €	3 000 €	77 - Produits exceptionnels	- €	- €
Total des dépenses réelles de fonctionnement	3 029 679,66 €	3 093 252,04 €	Total des recettes réelles de fonctionnement	2 213 075 €	2 270 400 €
042 - Opération d'ordre de transfert entre section	205 049,36 €	120 000 €	042 – Opération d'ordre de transfert entre section	70 554,48 €	4 680 €
023 – Virement à la section d'investissement					
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	205 049,36 €	120 000 €	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	70 554,48 €	4 680 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté	- €	- €	002 - Résultat de fonctionnement reporté	951 099,54 €	938 172,04 €
Total des dépenses de fonctionnement	3 234 729,02 €	3 213 252,04 €	Total des recettes de fonctionnement cumulées	3 234 729,02 €	3 213 252,04 €

Dépenses : 011 – Charges à caractère général (1 638 617,04 €)

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2024	BP 2025
011 - Charges à caractère général	1 349 478,16 €	1 638 617,04 €

Ces frais traduisent les frais généraux (maintenance, contrats de prestations de service, téléphone, déplacements, cotisations pour l'assurance des risques statutaires, entretien, carburant des véhicules...).

Pour 2025, les dépenses à caractère général devrait diminuer par rapport à 2024 (hors MAD) :
 Frais R&D):

- ↳ Contrats de prestations de services (-15 K€) : retraite progressive d'un agent mis à disposition,
- ↳ Maintenance (6156) : ce poste de dépense devrait connaître une forte diminution en 2025 passant de 280 K€ à 180 K€ (-100 K€) liée principalement à des dépenses exceptionnelles en 2024 non reconduites :
 - Maintenance de la GED qui prendra fin en août 2025(- 7,5 K€) et changement de version sans licence (-28 K€),
 - Fin de la mise en œuvre du pare-feu et du bastion d'administration avec maintenance associées (- 45 K€)
 - Renouvellement en 2024 pour 3 ans des licences de l'outil de facturation et de support ODOO (- 24 K€)

Dépenses : 012 – Charges de personnel (1 400 000 €)

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Compte Administratif 2021	Compte Administratif 2022	Compte Administratif 2023	Compte administratif 2024	BP 2025
012 - Charges de personnel et frais assimilés	831 240,30 €	1 100 249,89 €	1 457 578,14 €	1 564 015,22 €	1 400 000,00 €
ETP au 31 12 hors MAD	19	30.9	31.9	27.9	24.9

Les recrutements réalisés depuis 2022 expliquent l'augmentation des dépenses sur le chapitre (+ 733 K€, soit + 88 % entre 2021 et 2024). Ainsi au 31 décembre 2024, l'effectif d'Collectivités était de 27,5 ETP contre 19 à la même période en 2021. A ceci, il convient d'ajouter un agent mis à disposition par le CDG53 au 1^{er} janvier 2022 dont la rémunération est imputée sur le chapitre 11 et un agent mis à disposition par le syndicat auprès du CDG53 à compter du 1^{er} octobre 2024 à hauteur de 40 % de son temps de travail.

Néanmoins, l'année 2024 a été marquée par une baisse des effectifs liées notamment à des fins de contrats ou démission afin de les ajuster en fonction des besoins en passant de 31.9 ETP en décembre 2023 à 29,5 ETP en octobre 2024 puis 27.5 en décembre 2024 soit – 4.4 ETP.

Structure des effectifs au 31-12-2024 (hors MAD)

Secteur	Cat A		Cat B		Cat C		Autres	Total agents
	Titulaire	Non Titulaire	Titulaire	Non Titulaire	Titulaire	Non Titulaire		
Fonctionnel	1	-	-		-	-	-	1
Administratif	1		6		4			11
Technique	2	2	3	6	2	1		16
Apprenti								0
Total	4	2	9	6	6	1		28

Pour l'année 2025, une diminution des effectifs au sein du syndicat est attendue dans le cadre de la mise en place du plan OREE et plus particulièrement de la réduction de la masse salariale.

Ainsi, plusieurs pôles seront concernés :

- ✓ Réduire l'effectif de techniciens e-administration de 5 à 4 postes,
- ✓ Réduire l'effectif de chargés de support logiciels de 8,6 à 6,1 postes
- ✓ Réduire l'effectif de l'unité technique de 5 à 4 postes
- ✓ Réduire l'effectif cyber de 2 postes à 1 poste (déjà effectif)
- ✓ Réduire l'effectif DPO de 4 postes à 3 postes (déjà effectif)

Néanmoins, en fonction des besoins, les effectifs DPO, chargés de support logiciels et technique pourront être adaptés.

Ces mesures permettent d'estimer un budget de 1 400 K€ sur le chapitre 12 contre 1 564 K€ de réalisé en 2024, soit -164 K€ d'économies malgré la prise en compte de nouvelles dépenses comme la prévoyance obligatoire pour tous les agents avec un surcout pour le syndicat de 7 600 €.

Recettes 70 – Produits des services et ventes diverses (600 000 €)

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2024	BP 2025
70 - Produits des services et vente diverses	490 000 €	600 000 €

Ce poste correspond au remboursement du budget annexe vers le budget principal lié au remboursement des frais des personnels intervenants sur le budget annexe, à savoir :

- les interventions des Délégués à la Protection des Données (DPO) qui travaillent exclusivement pour le budget annexe,
- le temps passé pour la réalisation de sites internet, facturation des titres de recettes et mandatement des factures,
- le support BERGER LEVRAULT et EKSAE.

Recettes : 74 - Dotations et participations (1 310 000 €)

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2024	BP 2025
74 - Dotations, subventions, participations	1 391 437 €	1 310 000 €

En 2025, le Syndicat sera impacté par le retrait de la Région des Pays de la Loire et la perte d'une cotisation de 184 K€.

Pour limiter l'impact de ce retrait, des mesures de diminution de la masse salariale seront poursuivies en 2025 (-164 K€) mais devront être accompagnées d'un ajustement de certaines cotisations et surtout le développement de nouveaux adhérents devra permettre d'améliorer la situation financière du syndicat.

Il est donc proposé de revoir le tarif des cotisations ::

- Pour les communes : un tarif de 0,76 € par habitant au lieu de 0,75 € sur la 1^{ère} tranche de cotisation inférieure à 5000 habitants (maximum de 50 € par commune et 1.33 % d'augmentation),
- Pour les EPCI : un forfait de base de 3400 € au lieu de 3300 € (maximum de 100 € par EPCI et 2.16 % d'augmentation),

- Pour les autres établissements publics locaux : 0,00033 au lieu de 0,00032 avec un plancher (maximum 73 € par établissement public local).

Exemples :

	Cotisation 2024	Proposition 2025	Diff. %
Commune de 2 000 habitants	1 500 €	1 520 €	1,33 %
Commune de 5 000 habitants	3 750 €	3 800 €	1,33 %
Etablissement public local avec budget de 1 000 000 €	320 €	330 €	3,13 %

Cette évolution des cotisations permettrait de générer environ 24 K€ de recettes supplémentaires. De plus pour inciter de nouvelles collectivités à adhérer au syndicat, il sera proposé que la première année d'adhésion ne donne pas lieu à cotisation pour les communes de moins de 2000 habitants comme expérimenté en 2024.

Recettes : 75 - Autres produits de gestion courante (323 000 €)

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2024	BP 2025
75 - Autres produits de gestion courante	294 510 €	323 000 €

Ces recettes concernent principalement :

- Réversion Berger-Levrault pour 173 K€,
- Réversion EKSAE pour 82 K€,
- Mise à disposition PLEIADE pour 35 K€.

Elles sont en augmentation de 29 K€ par rapport au BP 2024.

SECTION D'INVESTISSEMENT : 275 474,85 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2024	BP 2025	RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2024	BP 2025
20 - Immobilisations incorporelles	164 687,86 €	268 794,85 €	13- Subvention d'investissement	- €	- €
21 - Immobilisations corporelles	1 000 €	2 000,00 €	16 - Emprunts et assimilés	- €	- €
Total des dépenses d'équipement	165 687,86 €	270 794,85 €	Total des recettes d'équipement	- €	- €
16 - Remboursement d'emprunts	- €	- €	10 - Dotations, fonds divers et réserves	- €	- €
Total des dépenses financières	- €	- €	Total des recettes financières	- €	- €
Total des dépenses réelles d'investissement	165 687,86 €	270 794,85 €	Total des recettes réelles d'investissement	- €	- €
040-Opération d'ordre de transfert entre section	70 554,48 €	4 680 €	040 - Opération d'ordre de transfert entre section	205 049,36 €	120 000 €
			021 Virement de la section de fonctionnement	- €	- €
Total des dépenses d'ordre d'investissement	70 554,48 €	4 680 €	Total des recettes d'ordre d'investissement	205 049,36 €	120 000 €
001 - Résultat d'investissement reporté			001 - Résultat d'investissement reporté	31 192,98 €	155 474,85 €
Total des dépenses d'investissement	236 242,34 €	275 474,85 €	Total des recettes d'investissement	236 242,34 €	275 474,85 €
dont RAR	- €	- €			

Dépenses : 20 - Immobilisations incorporelles (268 794,85 €)

Envoyé en préfecture le 20/03/2025

Reçu en préfecture le 20/03/2025

Publié le

ID : 085-200043115-20250224-D2025_05-DE



Les commandes de logiciels BERGER LEVRAULT devraient être stables par rapport à 2024 (48 K€). Le syndicat prévoit également l'installation de la version Alfresco 23.x communautaire et la reprise de données associée pour un montant total de 34 K€ et la migration de l'i-Parapheur et de Pastell pour 15 K€. Une étude visant à mettre en œuvre une solution technique de système d'archivage électronique est également budgétée pour 20 K€.

Dépenses : 16- Emprunts : Le syndicat n'a aucun emprunt en cours.

Recettes d'investissement

Faute de Fonds de Compensation de la TVA, le syndicat ne disposera plus de recettes d'investissement propres.

La section d'investissement sera désormais financée via l'épargne générée sur sa section de fonctionnement qui reste largement positive mais qui sera également impactée à terme par l'augmentation des dépenses de personnel, de maintenance et d'hébergement et par l'inflation qui touchera de nombreux poste de dépenses.

Le Comité syndical après en avoir délibéré :

- Décide d'adopter le budget primitif 2025 au titre du budget principal tel que présenté,
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE :

Date du vote : 24/02/2025

Votants : 12

Voix totales : 12

Voix exprimées – pour : 12

Fait et délibéré au siège du Comité Syndical,
Les jours, mois et an susdits
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,
La Roche-sur-Yon

Le Président, Éric HERVOUET

Rapport des délibérations

Date : **lundi 24 février 2025**

Président : M. Éric HERVOUET

Secrétaire : M. Jean-Michel ROUILLÉ (2ème Vice-Président)

Comité syndical – 24/02/2025

2025 – 05 - Vote du Budget Primitif 2025 – Budget Principal

Date du vote : **24/02/2025**Votants : **12**Voix totales : **12**Voix exprimées : **12**

Majorité simple des voix exprimées

Mode de scrutin : **Public**Non votés : **0**Taux d'abstention : **0,0%****Pour****12 Voix****100,0%**

COLLEGE DES COMMUNES M. Guillaume ARNAUD	1 voix
COLLEGE DES COMMUNES M. Éric HERVOUET (Président)	1 voix
COLLEGE DES COMMUNES M. Jean-Michel ROUILLÉ (2ème Vice-Président)	1 voix
COLLEGE DES COMMUNES M. Judicaël LAMY	1 voix
COLLEGE DES COMMUNES M. Patrick VILLALON	1 voix
COLLEGE DES COMMUNES M. Pascal MORINEAU	1 voix
COLLEGE DES COMMUNES M. Jean-Philippe CHARRIER	1 voix
COLLEGE DES COMMUNES M. Thierry RICHARDEAU	1 voix
COLLEGE DES COMMUNES M. Sébastien VERDON par procuration à M. Guillaume ARNAUD	1 voix
COLLEGE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DÉPARTEMENTAUX ET RÉGIONAUX M. Jean-François PEROCHEAU	1 voix
COLLEGE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DÉPARTEMENTAUX ET RÉGIONAUX M. Manuel GUIBERT par procuration à M. Jean-François PEROCHEAU	1 voix
LES DÉPARTEMENTS Mme Nadia RABREAU	1 voix